

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2237

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parc Récamier**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant que ces rapports sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi démocratie et proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports.

L'activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement par la SA de construction et d'exploitation du parc Juliette Récamier représente un contrat de concession d'une durée de 60 ans conclu le 18 mai 1992.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2003.

Il a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux en date du 4 novembre 2004 et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2003 :

Libellé		2001	2002	2003	Variation 2002 - 2003
Indicateurs d'activités	capacité totale	176 places			
	fréquentation horaire (passages)	17 090	20 488	22 011	↗
	fréquentation (abonnés)	84	85	85	→

Indicateurs financiers (k€)	chiffre d'affaires horaire	60	69	73	↗
	chiffre d'affaires abonnés	109	106	110	↗
	charges d'exploitation	188,5	196	207	↗
	résultat	- 82	- 79	- 54	↗

Le résultat financier de la délégation reste déficitaire, la fréquentation horaire est néanmoins en hausse ;

Vu ledit rapport ;

Vu le contrat de délégation de service public passé avec la SA de construction et d'exploitation du parc Juliette Récamier ;

Vu les articles L 1411-3 et L 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2002-0871 en date du 4 novembre 2002 créant la commission consultative des services publics locaux ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 4 novembre 2004 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2003 produit par la société SA de construction et d'exploitation du parc Juliette Récamier au titre de sa délégation pour son activité d'exploitation

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,